

LIGUE D'Auvergne

Allier modernité et tradition



Marie-Gabrielle **Gagnadre**, maire de Lezoux et présidente de la communauté de communes

“Un juste retour sur investissement pour les bénévoles”

La réalisation de deux courts couverts à Lezoux est la juste récompense de l'investissement des équipes successives de dirigeants qui, depuis plus de cinquante ans, ont assuré l'encadrement de nos enfants, le bon fonctionnement de leur activité pour une pratique de qualité à la portée de tous.

La qualité reposant sur la pérennité, il était de notre intérêt de proposer dans le cadre de la communauté de communes regroupant treize communes pour 15 000 âmes un programme structurant et adapté de nos équipements sportifs, administratifs et locatifs. Le projet de ces deux courts couverts est à la hauteur des ambitions que nous nous sommes fixées sur le long terme sur les plans économique, social et environnemental. Le projet était aussi d'assurer à tous et à terme, une activité régulière de la pratique du sport en général et du tennis en particulier sans compromettre le bon développement de nos associations. La construction de ce bâtiment destiné au tennis a permis de

libérer des créneaux dans la salle polyvalente pour créer une nouvelle activité: le badminton.

La complémentarité et la diversité des activités proposées est à l'image de notre population constituée d'hommes et de femmes, de cadres, d'ouvriers et de commerçants, de jeunes et d'adultes, désireux de vivre ensemble en totale harmonie et en accord avec l'environnement.

Je tiens à remercier tous les membres de notre intercommunalité pour leur soutien, sans qui ce projet n'aurait pu aboutir et principalement René Godignon, maire de Bulhon, délégué intercommunautaire et membre du club qui a pu, par son expérience et son dévouement, apporter une solide pierre à l'édifice.



Le bar a été réalisé par un des membres du club.

Bernard **Maussant**, conseiller en développement de la ligue

“La mutualisation, une solution incontournable”

L'Auvergne accuse un déficit important en infrastructures couvertes. Il est clair que la concrétisation d'un projet de la qualité de celui de Lezoux est une grande satisfaction. Cela nous renforce dans l'idée que la mutualisation, l'un des axes forts du projet de ligue 2005/2008, est une solution incontournable pour

maintenir et développer l'activité tennis en milieu rural. La route peut paraître parfois longue et difficile, mais c'est à ce prix que nous pourrions renforcer nos clubs, pérenniser et créer des emplois, améliorer la qualité de l'enseignement et présenter des projets cohérents et crédibles auprès des collectivités pour développer des infrastructures couvertes.

Grâce à l'action commune des clubs, des comités et de la ligue, la situation s'améliore sensiblement tant sur le plan quantitatif que qualitatif, comme le prouvent les quatorze constructions réalisées depuis quatre ans et les onze projets actuellement en cours de concrétisation.

Jean-Charles **Ritoux**, président du club

“Une décennie pour convaincre”

En 1996, le constat était simple. Nous ne pouvions proposer à la grande majorité de nos licenciés qu'une activité saisonnière en raison du manque de structures couvertes. Notre investissement bénévole depuis cinquante ans a été un argument déterminant pour être entendus et soutenus par nos élus locaux. Le tennis est désormais reconnu comme un sport de masse, populaire et accessible au plus grand nombre.

Le résultat est plus que satisfaisant. Notre communauté de communes nous a donné un outil exemplaire, fonctionnel et adapté à nos besoins: un club-house convivial ouvert sur l'intérieur comme sur l'extérieur, deux courts couverts assurant une température de 12°, une surface de confort pour toutes les catégories de joueurs, un bâtiment respectueux des traditions locales fait en majeure partie de bois. Ce chantier qui a mis du temps à se construire ouvre aujourd'hui sur un nouveau challenge: le développement de notre activité à la hauteur de nos installations.

Gilbert **Naturale**, président de la ligue d'Auvergne

“Au service d'un projet ambitieux”

Le projet de Lezoux est en tout point remarquable. Cette réalisation contribue à réduire notre déficit régional en infrastructures couvertes. Je voudrais remercier les collectivités locales et en particulier la communauté de communes «Entre Allier et Dore» et sa présidente Mme Gagnadre pour son engagement.

Je tiens également à féliciter les dirigeants du club pour la qualité des relations qu'ils entretiennent depuis de nombreuses années avec les collectivités, sans lesquelles rien n'aurait été possible. Par ailleurs, ce nouvel équipement va permettre au club de mettre en œuvre un projet

éducatif et sportif ambitieux et plus largement de s'engager dans une véritable démarche de développement durable, par notamment la professionnalisation de l'enseignement. Enfin, je remercie la FFT pour l'aide substantielle qu'elle apporte aux projets de courts couverts et je tiens à souligner le remarquable travail d'expertise et de conseil de son service Equipement conduit de concert avec le CED Bernard Maussant. Je terminerai mon propos en mettant l'accent sur le travail d'accompagnement de projets du comité départemental du Puy-de-Dôme et son président, Philippe Courchinoux.

LES GRANDES ÉTAPES

Etude de faisabilité - réunion préparatoire: DÉCEMBRE 2003

Dépôt de permis de construire: MARS 2005

Date d'ouverture de chantier: NOVEMBRE 2005

Réception: 12 SEPTEMBRE 2006



Jean-Claude **Marquet**, architecte

“Exemplaire!”

Ces deux courts couverts sont exemplaires sur plusieurs points. Exemplaires en ce qui concerne l'élaboration du projet puisqu'ils sont le reflet des besoins clairement avancés par les utilisateurs et le miroir d'un site chargé d'histoire, dans le respect du budget annoncé par le maître d'ouvrage. Exemplaires dans leur conception puisqu'ils sont le résultat d'une parfaite harmonie entre modernité liée aux matériaux utilisés et tradition portée par des valeurs, une histoire et un patrimoine socioculturel.

Exemplaires dans leur réalisation puisqu'ils s'inscrivent dans une démarche «haute qualité environnementale» avec une isolation thermique et acoustique du bâtiment, un espace de vie charnière entre l'activité plein air et intérieure, une surface de confort assurant glissance et amortissement.

En bref

| DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE | |
|-------------------------|----------------------------------|
| Charpente | Bois lamellé collé |
| Toiture | Panneaux sandwich perforés 60 mm |
| Parois | Panneaux sandwich perforés 60 mm |
| Chauffage | Tubes radiants gaz |
| Sol sportif | Moquette avec brique pilée |

| SURFACE | |
|-----------------|----------------------------|
| Courts couverts | 1 600 m ² |
| Club-house | 130 m ² |
| Total | 1 730 m² |

| LOTS | PRIX (€) |
|-----------------------------|----------|
| Gros œuvre | 124 284 |
| Charpente | 202 814 |
| Couverture Bardage | 162 555 |
| Méniseries extérieures | 63 268 |
| Méniseries intérieures bois | 6 543 |
| Serrurerie | 13 708 |
| Cloisons-peinture | 16 098 |
| Revêtements scellés | 8 352 |
| Chauffage | 13 908 |
| Plomberie sanitaire | 12 415 |
| Electricité | 46 922 |
| Sols sportifs | 131 990 |



Propos recueillis par Gaël Bonnaire